

# ACCORD CADRE ENTRE L'ETAT, POLE EMPLOI ET LES RESEAUX DE L'IAE

## Annexe 3 : Indicateurs de suivi de l'accord national et préconisations d'indicateurs régionaux

Afin de mesurer l'impact et l'opérationnalité de l'accord, les membres du comité de pilotage national s'appuieront sur

### 1) Des indicateurs d'activités et de résultats en regard des 3 axes d'engagements de la convention :

- Nbre d'offres d'emploi des SIAE déposées à PE <sup>1</sup>
- Nbre de suspensions et d'extensions d'agrément<sup>1</sup>
- Indice de retour à l'emploi des salariés de l'IAE : % de personnes inscrites à PE six mois après la fin de leur agrément IAE<sup>1\*</sup>
- % des salariés en insertion sous agrément restant inscrits à PE (toutes catégories) <sup>1 \*</sup>

<sup>1</sup> *Données Pôle emploi, \*Données disponibles à compter de 2016*

### 2) L'analyse d'un baromètre annuel.

Dans le cadre du suivi qualitatif de l'accord, une enquête annuelle sera réalisée auprès des utilisateurs internes (SIAE, Direccte et UT, DR, DT et agences Pôle-emploi).

Elle portera sur des éléments quantitatifs et qualitatifs relatifs à la mise en œuvre de l'accord (*Ex : Nbre de présentation de l'accord-Cadre réalisées en CDIAE, % de SIAE ayant un référent PE désigné dans la convention de coopération locale, % de dialogues de gestion auxquels PE a participé, homogénéisation des remontées de CTA vers les CDIAE, % des CTA ayant proposé d'actualiser la liste des prescripteurs, taux d'utilisation d'OPUS, Nbre de bilan de fin de parcours réalisés et partagés....*)

Le questionnaire devra être établi et diffusé à la fin du premier semestre 2015. Une attention particulière sera donnée à la participation et au niveau de représentation des partenaires dans les instances ainsi qu'à la tenue des CTA (périodicité, animation, thématiques...) et à leur articulation avec les CDIAE.

### 3) L'état d'avancement de la feuille de route annuelle

### 4) Le suivi du déploiement des accords régionaux intégrant la participation et la signature des collectivités territoriales (CG, CR), et la signature des conventions de coopérations locales :

- Nombre de régions ayant signé l'accord
- Nombre de conseils généraux et régionaux ayant participé à la négociation
- Nombre de conseils généraux et régionaux ayant signé l'accord
- Nombre de conventions locales signées
- Nombre convention OPUS signées

*Ces données seront fournies par PE*

**Ces indicateurs seront repris au niveau régional et complétés en intégrant notamment les données concernant la tenue des CTA et le suivi des parcours des salariés :**

- Le nbre de salariés en insertion ayant bénéficié de POE et actions de formation
- Le nombre et la périodicité des CTA
- % des salariés en insertion sous agrément ayant bénéficié de prestations de PE\*

*\*Données disponibles à compter de 2016*